Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde
EPCI de 20 000 à 40 000 habitants en FPU

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 22 JANVIER 2026

* * *

Nombre de conseillers :
En exercice : 61
Présents : 37
Votants : 44

L'an deux mille vingt-six (2026), le vingt-deux (22) janvier, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté (è) de Communes du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle Garonne de la Maison des Services Aux Publics de La Réole, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

* * *

32 titulaires présents : M. André-Marc BARNETT (Maire d'Aillas), M. François GUILLOMON (élu d'Aillas), M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros), Mme Isabelle SABIDUSSI (élue d'Auros), M. Serge ISSARD (Maire de Bagas), M. Bernard PAGOT (Maire de Barie), M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne), M. Jean-Michel MASCOTTO (Maire de Bourdelles), M. Serge POUJARDIEU (Maire de Fontet), M. Alain DOUX (Maire de Fossès-et-Baleyssac), M. Philippe MOUTIER (Maire de Gironde-sur-Dropt), M. Sébastien GOUDENECHE (Maire de Lamothe-Landerron), Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole), M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), Mme Camille ESTOURNES (élue de La Réole), M. Christophe GARDNER (élu de La Réole), M. Jean-François MORO (élu de La Réole), Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy), M. Patrick DEBRUYNE (Maire de Monségur), Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizès), Mme Christine LEBON (Maire de Noaillac), M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat), M. Dominique TURBET DELOF (Maire de Puybarban), M. Jacky BRITTON (Maire de Roquebrune), M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint-Exupéry), M. Didier LECOURT (Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille), M. Christian MALANDIT-SALLAUD (Maire de Saint-Michel-de-Lapujade), M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac), Mme Myriam BELLOC (élue de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Philippe DELIGNE (élu de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Philippe MOUTE (Maire de Saint-Vivien-de-Monségur), M. Patrick MONTO (Maire de Savignac).

7 titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez) à M. Patrick MONTO (Maire de Savignac) ; M. Yannick DUFFAU (Maire de Brannens) à M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros) ; M. François QUIRIN (Maire de Floudès) à M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne) ; Mme Magali DELEPINE (élue de Lamothe-Landerron) à M. Sébastien GOUDENECHE (Maire de Lamothe-Landerron) ; M. Bruno MARTY (Maire de La Réole) à M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat) ; M. Vincent GORSE (élu de La Réole) à M. Christophe GARDNER (élu de La Réole) ; Mme Milouda M'SSIEH (élue de La Réole) à M. Jean-François MORO (élu de La Réole).

5 suppléants votants : Mme Christine SAPHORE en l'absence de M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran) ; Mme France GOUDENEGE en l'absence de M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran) ; Mme Christine DARNAUZAN en l'absence de M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil) ; M. Guy CAZADE en l'absence de M. Alain BREUILLE (Maire de Loubens) ; M. Michel LATRILLE en l'absence de M. Emmanuel GIL (Maire de Loupiac-de-la-Réole).

1 titulaire absent excusé et non suppléé : M. Bernard VINCENTE (Maire de Blaignac).

16 titulaires absents non excusés et non suppléés : M. Jérémie GAILLARD (Maire de Caudrot), Mme Mylène BARRAU (élue de Caudrot), M. Nicolas SENNAVOINE (élu de Caudrot), Mme Graziella CHIAPPA (élue de Gironde-sur-Dropt), M. Laurent MAZIERE (élu de Gironde-sur-Dropt), Mme Mylène MORIN (Maire de Hure), Mme Sophie VAULTIER (élue de La Réole), M. Laurent BIGNOLLES-SORBIE (élu de La Réole), Mme Marie-Françoise MAURIAC (Maire de Les Esseintes), Mme Rebecca BECERRRO-ALVAREZ (élue de Monségur), M. Pascal LAVERGNE (élu de Monségur), M. Joël DOUX (Maire de Montagoudin), M. Franck BOULIN (Maire de Saint-Laurent-du-Plan), M. Matthias ROBINE (Maire de Saint-Martin-de-Sescas), M. Eliam ARDOUIN (Maire de Saint-Sève), M. Henri JOANCHICOY (Maire de Sainte-Foy-La-Longue).

Information : 4 suppléants présents mais non votants : Mme Isabelle BARBE (suppléante de Bagas), M. Aurélien TAUZIN (suppléant de Fontet), M. Hervé ARTERO (suppléant de Noaillac), M. Jean-Claude SIGNORE (suppléant de Saint-Exupéry).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;
Secrétaire de séance : M. Philippe MOUTIER, Maire de Gironde-sur-Dropt.

* * *

Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il sera fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2023-013 du 26 janvier 2023 depuis le dernier Conseil Communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes éventuellement les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du droit de préemption urbain sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (documents dédiés et joints au présent envoi dématérialisé).

NB : Depuis le dernier Conseil Communautaire, le Président n'a été amené à prendre aucune décision par délégation du Conseil Communautaire concernant le Droit de Préemption Urbain (ou DPU).

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans remarque ni question.

* * *

RESSOURCES HUMAINES

- **Recours à la mission de bilan professionnel proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde :**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du fait que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose aux collectivités du département de la Gironde et à leurs établissements publics une mission de bilan professionnel visant à accompagner leurs agents en recherche d'une transition professionnelle.

Il est proposé au Conseil Communautaire de signer une convention-cadre avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde afin de pouvoir faire bénéficier d'un bilan professionnel aux agents de la Communauté de Communes qui le solliciteraient dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.
Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22/01/2026 (44 VOIX).

* * *

- **Correction de la délibération numéro DEL-2025-077 du 25 septembre 2025 - RIFSEEP : révision des modalités d'attribution :**

Monsieur le Président indique que la sous-préfecture de Langon, par courrier en date 18 novembre 2025, demande l'annulation de la délibération du 25 septembre 2025 en raison d'une faute de frappe qui portait à 900% le maintien du salaire de l'agent en arrêt maladie et non 90% pendant trois mois.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'annuler la délibération n° DEL-2025-077 et de reprendre dans les même termes les dispositions du RIFSEEP de la collectivité mais en apportant la modification nécessaire.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.
Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22/01/2026 (44 VOIX).

* * *

- **Mise à jour du tableau des effectifs :**

Il est proposé au Conseil Communautaire la mise à jour du tableau des effectifs afin de tenir compte de la nécessité de procéder à la création de :

→ un poste d'adjoint administratif, catégorie C, filière administrative à 35/35ème ;
→ un poste d'agent social principal 1ère classe, catégorie C, filière sociale, à 35/35ème ;
→ deux postes d'adjoint technique principal 1 ère classe, catégorie C, filière technique à 35/35ème ;
→ un poste d'adjoint du patrimoine principal 1ère classe, catégorie C, filière culturelle à 35/35ème ;
→ un poste d'ingénieur principal, catégorie A, filière technique à 35/35ème ;
→ un poste de rédacteur principal 1ère classe, catégorie B, filière administrative à 35/35ème.

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.
Pas de question ni de remarque.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22/01/2026 (44 VOIX).

* * *

FINANCES

- **Vote du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2026 :**

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientations budgétaires constitue une étape importante pour le Conseil Communautaire qui peut prendre connaissance de la situation financière de la Communauté de Communes et discuter des perspectives. Ce débat doit être précédé d'une présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, prévu au Conseil Communautaire du 26 février 2026.

Il est rappelé que le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel mais qu'il doit, néanmoins, faire l'objet d'une délibération avec vote.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2026 sur la base de la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération :
Francis ZAGHET explique qu'il est impératif d'établir le budget avant les élections afin d'assurer la continuité des services pour les usagers tout en préservant une situation financière saine. En effet, des délais nous sont imposés par les élections municipales imminentes et les nouveaux élus auront besoin d'un temps d'acculturation. Il sera toutefois possible de procéder à des Décisions Modificatives en cours d'année.
Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) fait ressortir une situation tendue, évoquée depuis plusieurs mois, qui pourrait mener à un effet de ciseau en 2026 si nous restons dans cette dynamique car nous subissons l'augmentation de certaines dépenses. Certaines sont assumées, telles que les aides aux acteurs économiques et agricoles, le soutien aux associations et la revalorisation du RIFSEEP. D'autres, en revanche, sont imposées, liées à nos compétences transférées par l'Etat (gens du voyage, GEMAPI) ou encore à des hausses de cotisations pour la CNRACL et l'augmentation du SMIC.
Afin de diminuer nos dépenses il a été demandé aux services :

- *Une réduction de 10 % par rapport au budget 2025 pour le chapitre 11 ;*
- *Pour le chapitre 65 : les participations aux structures extérieures sont figées, baisse de toutes les subventions de 10 % ;*

- *Pour le chapitre 12 : hausse limitée à 2%, largement consommée par la hausse des cotisations CNRACL, et nécessité de revoir l'organisation des services suite aux départs d'agents ;*
- *Une réduction de 30 % sur les investissements.*

Cette réduction des dépenses reste insuffisante, et d'autres choix doivent donc être envisagés :

- *Supprimer ou réorganiser certains services dont les coûts sont le fruit de l'histoire (4 crèches, 4 ALSH) ???*
- *Abandonner des compétences non obligatoires, mais lesquelles ???*

Nous ne prendrons aucune décision aujourd'hui, ni avant les élections ; cela relèvera de la future gouvernance.
Francis ZAGHET indique que s'il est élu Président, il proposera la création d'un groupe de réflexion sur ce sujet, incluant la participation souhaitée des Maires des communes où nos structures sont implantées (La Réole, Auros, Saint-Pierre-d'Aurillac, Monségur), afin de formuler des propositions pour le budget primitif 2027.
Pour le moment, il est crucial d'équilibrer le budget 2026 et de restaurer notre capacité d'investissement afin de mener des projets durant le mandat à venir. Ainsi, après une réduction des dépenses sans précédent, qui demeure insuffisante, une augmentation des recettes est nécessaire. Il est donc proposé :

- *La mise à jour, déjà en cours, de la tarification des structures,*
- *La maximisation de certaines recettes telles que la TASCOM et la Taxe de Séjour,*
- *Le partage de la taxe foncière de zone,*
- *Et le recours à des leviers fiscaux, largement discutés en Bureau des Maires, la dernière augmentation datant de 2022.*

Après avoir pris en considération les avis des élus et des cadres, il est ainsi proposé le maintien d'une augmentation de 3 points sur la Taxe Foncière Bâtie (FB), la Taxe Foncière Non Bâtie (FNB) et la Taxe d'Habitation sur Résidences Secondaires (THRS). Est cependant abandonnée la proposition d'augmentation de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), compte tenu des difficultés économiques et de l'incohérence qu'elle représenterait vis-à-vis du combat mené pour la FRR.
Enfin, il est demandé aux services un effort supplémentaire pour la préparation de ce budget.

André-Marc BARNETT demande si la suppression de l'apprentissage de la natation qui avait été évoquée la semaine passée est toujours d'actualité. Francis ZAGHET répond que cette activité se déroulant sur le temps scolaire, il a été considéré que sa prise en charge relevait plutôt de l'Éducation Nationale ou des communes. Il est précisé que Richard GAUTHIER réfléchit à de nouvelles façons de financer cette opération.

Richard GAUTHIER indique que le financement de cette activité pourrait être partagé entre les 13 communes possédant des écoles qui bénéficient du dispositif.

Serge ISSARD souligne le lien qui peut être fait selon lui entre la natation et la santé mentale. Il y a des enfants en difficulté mentale dans nos écoles et qui sont moins dépressifs lorsqu'ils sont dans l'eau car l'eau apporte du plaisir et de la relaxation.

Francis ZAGHET indique que pour répondre à la problématique de la santé mentale, les services ont suggéré de recourir à des agents spécialement formés pour l'inclusion, que c'est actuellement le cas sur Savignac et qu'il pourra être envisagé que cet agent soit partagé sur plusieurs structures.

Camille ESTOURNES souligne qu'il ne s'agit pas d'un simple loisir mais d'un enjeu de sécurité très important, considérant l'augmentation des noyades ces dernières années, surtout chez les enfants. Elle considère que si nous nous désengageons parce que cette activité se déroule sur le temps scolaire nous pourrions en faire de même avec l'EAC par exemple.

Didier LECOURT répond que pour l'EAC, le COTEAC étant signé par la CDC il s'agit donc d'une compétence de la CDC.

Francis ZAGHET explique que le sujet de la natation est important mais qu'il sera traité par Richard GAUTHIER dans le cadre de sa délégation.

Christian MALANDIT salue le travail effectué depuis les débats de la semaine dernière, puisque de nombreux sujets qui avaient été abordés ont été repris et retravaillés, et confirme que la nouvelle gouvernance devra étudier la possibilité de maintenir ou non certains services. Cependant il note que ce sont les propriétaires qui devront supporter l'augmentation de 3 points de taxe foncière alors que ce ne sont pas ceux qui utilisent le plus nos services, il faudrait donc réviser les tarifs pour ceux qui utilisent nos services.

François GUILLOMON souligne l'effort important apporté à la maîtrise des dépenses mais regrette que cette maîtrise rigoureuse de la dépense arrive un peu tard. Il note que le débat de la semaine dernière a fait évoluer la réflexion sur la nécessité de remettre à plat le choix des services que nous proposerons à la population. Mais il considère qu'on paie aujourd'hui les largesses faites hier, et relève une augmentation de la TFB de 28,5 % sur les 6 dernières années.

Francis ZAGHET rappelle que ces augmentations ne sont pas du fait de la CDC, bien qu'elle ait décidé une augmentation d'un point en 2022 puisqu'ensuite les taux n'ont pas été modifiés depuis 4 ans. Il y a eu en revanche une augmentation des bases de taxe foncière liée à une revalorisation décidée par le gouvernement, en particulier en 2023 puisque 2022 a été une période de forte inflation et a entrainé une revalorisation des bases des valeurs locatives de 7%.

François GUILLOMON souligne que cette augmentation impacte non seulement les agriculteurs, mais également les PME et les villages par le biais de leurs commerces. Cette hausse est bien plus rapide que celle des salaires, ce qui pèse sur les ménages. Si les impôts peuvent être augmentés, où se situe la limite ? Il n'est pas possible de continuer à augmenter les dépenses tout en haussant les impôts pour combler le déficit. Selon lui, augmenter les impôts reflète avant tout un manque de vision, car cela était prévisible. Il ne faut pas négliger le rôle de nos collectivités locales sur l'asphyxie de l'économie locale en raison de l'augmentation continue des taxes et des impôts, l'Etat n'est pas seul responsable. Au cours des cinq dernières années, l'imposition des entreprises a été augmentée à quatre reprises : la CFE en 2022, le versement mobilité en 2024, l'augmentation du VM en 2025 et de nouveau la CFE.
Il souligne également le fait que les investissements des collectivités imposent des augmentations des impôts qui étouffent l'économie locale au lieu de la soutenir. Il est donc impératif d'avoir un véritable débat démocratique sur la réévaluation des services offerts à la population. Il est regrettable que ce débat arrive trop tard.

Francis ZAGHET rappelle que les bâtiments agricoles ne sont pas soumis à la taxe foncière, sauf lorsqu'ils sont destinés à la commercialisation, ce qui signifie que cette augmentation n'impacte pas les agriculteurs. Pour les professionnels, la taxe foncière est déductible. De plus, il rappelle que l'investissement des collectivités constitue 70 % des investissements publics, et il est rassurant de constater que certaines collectivités entreprennent des travaux.
Didier LECOURT confirme l'importance de travailler sur les services offerts à la population, tout en avertissant que réduire ou supprimer certains d'entre eux à l'avenir pourrait mettre notre population déjà précaire en grande difficulté. Les économies nécessaires seront réalisées dans le secteur culturel comme dans les autres, certaines actions en ce sens sont déjà engagées mais cela nécessite du temps. Il est important de rappeler que la population précaire a besoin de services publics, notamment dans le sport et la culture. Si cela est négligé, des problèmes bien plus graves pourraient survenir demain, entraînant des coûts beaucoup plus élevés dans le futur.

Emmanuel GIL note que la position sur la CFE a évolué en faveur des entreprises depuis les débats de la semaine dernière. Il prévient qu'une école du territoire sera amenée à fermer prochainement et qu'il n'est pas approprié de répartir les charges entre les seules communes possédant des écoles. Sur le prochain mandat il faudra se pencher sur l'avenir de nos écoles et sur le fait que nos 41 communes devront participer à la même hauteur sur l'évolution de ces dernières.
Il est précisé par ailleurs qu'un effort important a été demandé aux services et aux associations ce qui représente un signal fort. Les syndicats intercommunaux seront aussi impactés.

Francis ZAGHET rappelle que l'école est une compétence des communes qu'elles tiennent à conserver mais assure que le sujet est très important sur notre CDC qui a d'ailleurs eu des rendez-vous avec le DASEN et que les discussions seront prolongées concernant les territoires éducatifs ruraux. Quant aux structures syndicales, la gouvernance est à repenser car il faut trouver une solution

pour que les délégués de la CDC puissent porter dans les comités syndicaux non pas leur parole mais celle de la Communauté de Communes.

Stéphane DENOYELLE estime que ce débat est très intéressant alors que des décisions difficiles doivent être prises, souvent marquées par des arbitrages qui relèvent de la moins mauvaise option, un exercice toujours délicat pour les élus. Ce débat a permis d'éclairer le fait que notre décision concernant la CFE devait rester cohérente avec le message que l'on souhaite envoyer à nos entreprises et à ceux qui créent de la richesse sur le territoire et avec les actions mises en œuvre ces dernières années, notamment le combat collectif pour la FRR. Ce combat a permis de retrouver une certaine attractivité du territoire, dont les effets sont déjà visibles, notamment en ce qui concerne la présence médicale, un mérite collectif à souligner. Le prochain Conseil Communautaire sera amené à réexaminer nos compétences et questionner le rapport entre les communes et la CDC. Un stade de maturité a été atteint par notre CDC permettant de construire sa propre histoire et réévaluer les politiques menées auprès de nos populations ainsi que les ressources financières nécessaires pour honorer le contrat social proposé aux citoyens : quels services publics et quelles actions peut-on leur proposer en échange de leurs efforts ?
Concernant le débat sur la natation, il est largement convenu qu'il est essentiel que les enfants puissent découvrir le milieu aquatique, le débat porte en réalité sur le fait de savoir si la solidarité intercommunale doit en être responsable, ou si les communes doivent reprendre certaines de leurs prérogatives. C'est un débat symptomatique que nous pourrions avoir sur d'autres sujets tel que le soutien aux associations. En effet, la CDC a fait le choix de soutenir les associations bien que cela relève d'une compétence communale et un certain nombre d'associations sont aidées exclusivement par la CDC tandis que leur rayonnement intercommunal n'est pas toujours significatif.
Il sera nécessaire d'examiner ces questions et de redéfinir clairement quels sont les intérêts communautaires et les services ayant véritablement un impact intercommunal. En somme, il est crucial de se questionner sur l'intercommunalité comme un outil permettant de réaliser ensemble ce que chacun ne peut accomplir seul. Ce sujet représente un chantier important.
Une certaine réserve est exprimée quant à la manière dont les dépenses ont été réduites cette année. Cette décision est assumée par solidarité et contrainte, mais la façon abrupte dont cela a été fait est déplorée, sans avoir eu le temps d'engager un débat de fond. Il est nécessaire d'agir avec responsabilité, car la temporalité ne permet pas de reporter l'élaboration du budget à la prochaine gouvernance. En ce qui concerne la fiscalité, après avoir fait un effort sur les dépenses, il est également de la responsabilité de choisir de ne pas recourir à l'emprunt pour équilibrer la section investissement.
Il est précisé que le débat ne se situe pas dans une opposition ; les choses ont déjà évolué suite aux discussions précédentes, et il reste encore la possibilité de faire évoluer les décisions lors des débats à venir dans le cadre de la préparation du budget. Cependant, il est essentiel de garder à l'esprit que toute réduction des recettes devra être compensée par des diminutions des dépenses. Dès que les implications concrètes de ces décisions seront abordées, de nouvelles difficultés seront à affronter, notamment la nécessité de les expliquer aux agents déjà impactés par les efforts qui leur sont demandés.

Patrick MONTO souligne que la gestion de la voirie est remise en question, tout comme l'ensemble des services de la CDC. La décision sera laissée au prochain conseil communautaire. Il est important de rappeler que si la compétence de la voirie est abandonnée par la CDC, elle sera transférée aux communes. Certaines d'entre elles pourront probablement gérer cette responsabilité, tandis que d'autres auront des difficultés. Par conséquent, renvoyer une compétence vers les communes, quelle qu'elle soit, sera compliqué pour certaines et suscitera toujours des débats. Ainsi, aujourd'hui, il n'y a d'autre choix que d'accepter une augmentation de fiscalité.

Philippe DELIGNE met en avant les efforts déjà réalisés. Ce débat incite à réfléchir aux mesures à adopter lors du prochain mandat. Bien qu'il ne soit pas très enclin à augmenter les impôts, il est essentiel d'être réaliste et de se demander comment procéder sans augmentation. Toutefois, il se réjouit qu'il ne soit plus question d'augmenter la CFE.

Philippe MOUTIER rappelle qu'il est facile de dire « nous aurions dû », ce qui sous-entend une mauvaise gestion. Cependant, il est convaincu que la gestion a été assurée, et de manière collective

puisque chaque décision prise par la CDC a été votée collectivement. Il reste un travail à accomplir sur les renoncements que chacun est prêt à assumer.

Serge ISSARD demande ce qui se passe si la CDC décide d'abandonner certaines compétences.
Il est répondu que les compétences ayant été transférées reviennent à celui qui l'a transféré. Donc si la CDC cesse de les exercer, ces compétences ainsi que les dépenses qui y sont liées reviendront aux communes.

Luc SONILHAC rappelle que suite à la disparition du dispositif Réa'J les dotations de l'Etat aux Missions Locales vont baisser et explique par conséquent leur sollicitation pour augmenter la participation par habitant de 20 centimes. Il précise que pour pouvoir augmenter cette participation il faut que les 3 Communautés de Communes (Réolais, Bazadais et Sud Gironde) la valident.
Le Président informe que le Réolais n'est pas à ce jour en capacité d'augmenter sa participation.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22/01/2026 (44 VOIX).

* * *

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses terminées, la séance est levée à 22h20.

Certifié conforme à l'original,
Au registre sont les signatures des votants,
Pour servir et valoir ce que de droit,
Pour copie au registre des délibérations,

M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

M. Philippe MOUTIER
Maire de Gironde-sur-Dropt
Secrétaire de séance